

SEPTEMBRE 2011

Bulletin municipal de VERS SUR SELLE

Pour plus d'info consulter le site: www.vers-sur-selle.fr

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **Mardi 13 septembre à 19h30**.

Les séances sont publiques, vous pouvez y assister. Vous avez la possibilité de consulter les comptes-rendus sur les panneaux d'affichage, en mairie et sur le site www.vers-sur-selle.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (filles et garçons) qui atteindront l'âge de 16 ans entre **1^{er} Juillet et le 30 Septembre 2011** doivent se présenter à la mairie munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

URGENT !! Le SMIVOS recherche une personne sérieuse, aimant les enfants et motivée pour cette année scolaire 2011 :

- pour remplacer Melle BOHAIN à la cantine Bacouel de 12h à 13h20, 4 jours par semaine, avec Mme Watin (service du repas et surveillance avant retour à l'école de Bacouel); Ce poste, précaire et révocable, pourrait être pris par une personne, homme ou femme, selon sa disponibilité . Les candidatures sont à adresser au SMIVOS en Mairie de Vers sur Selle le plus rapidement possible.

Détail et renseignements complémentaires auprès de Philippe THURET au 03 22 95 63 48 ou à la permanence de Jeudi soir en Mairie de Vers de 18h15 à 20h.



Opération « NETTOYONS LA NATURE » avec les Centres Leclerc, afin de lutter contre l'accumulation de déchets sauvages nous vous invitons à participer avec les « Souliers de Vers » à un nettoyage de site. **Rendez-vous le dimanche 25 septembre à 9 heures parking de la Mairie de Vers-sur-Selle.** Equipement fourni.

PERMANENCE DES ÉLUS

Thierry DEMOURY, Maire, reçoit sur rendez – vous

Tableau de permanence du samedi de 10 h 00 à 12 H 00

10 Septembre 2011	THIERRY DEMOURY ET DOMINIQUE DUCROCQ
17 Septembre 2011	JEAN-FRANÇOIS CANDELIER ET ESTELLE BOUSSU
24 Septembre 2011	ÉDOUARD DUSSART ET PHILIPPE THURET

Horaires d'ouverture de la mairie au public:

Lundi, Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

☎ 03 22 95 18 35

DEVENEZ VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !

Vous voulez donner de votre temps aux autres, agir pour le bien commun et vivre une expérience enrichissante en servant l'intérêt de tous ?

Le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Plus particulièrement, le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. C'est :

- » Un engagement citoyen reconnu et valorisé ;
- » Une chance de vivre de nouvelles expériences ;
- » L'opportunité de se rendre utile et de faire bouger la société.

Le Service Civique fera émerger une génération de personnes engagées. Il permet de consacrer du temps à des missions utiles pour la société. Cette expérience est reconnue et valorisée dans le parcours de ceux qui l'ont fait.



PUBLICATION DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté permanent relatif à l'interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public

Le maire de la ville de VERS SUR SELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le code pénal et notamment son article R 610-5,

Vu le code de la santé publique notamment dans son Livre 3, Titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et la protection des mineurs, et Titre 5 concernant les dispositions pénales,

Vu la circulaire NOR/INT/D/05/00044/C du 04.04.2005 relative à la prévention des atteintes à l'ordre et à la tranquillité publics liées à la vente de boissons alcooliques à emporter et à la consommation d'alcool.

CONSIDERANT que la consommation excessive de boissons alcoolisées sur les voies, places, abords des établissements scolaires, parkings et parcs publics de la ville est source de désordres,

CONSIDERANT que le comportement agressif sur le domaine public des personnes en état d'ébriété porte atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique,

CONSIDERANT qu'il convient de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publique dans le village.

ARRETE

Article 1 - La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les voies, parkings, places,

Désignés ci-dessous :

Parking rue Dufour; Plaine de Jeux; Parking de la mairie; Parking de l'école; Place du 8 Mai; Ilôt rue du moulin; Aux abords du groupe scolaire.

Article 2 - Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée,
- les établissements (restaurants, bars, hôtels etc.) autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

Article 3- Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 - Monsieur le Maire de VERS SUR SELLE et Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Saufliou (80) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet et affichée à la porte de la mairie.

Fait à VERS SUR SELLE, le 01 Juillet 2011

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Th DEMOURY



ARRETE RELATIF A L'INTERDICTION DE TOUS LES VEHICULES MOTORISES SUR LES ESPACES PUBLICS.

Le Maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213 - à L2213-6-1 relatifs à la police de la circulation.

Vu le Code de la route, Considérant que la circulation des véhicules motorisés porte atteinte à la sécurité des usagers des lieux ci-dessous désignés.



ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules motorisés est interdite sur les espaces publics suivants :

La Plaine de jeux, rue de l'église

La Place du 8 mai 1945, route de CONTY

La Sente de La Chasse aux Loups

Les espaces verts de la mairie, route de CONTY

L'Ilot de la rue du Moulin

Article 2 : Monsieur le Maire et le commandant de gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 01 Juillet 2011

Le Maire,
Th DEMOURY

ARRETE RELATIF A UNE LIMITATION DE VITESSE.

Le Maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté municipal du 25 Juin 1998,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que dans la route de Conty, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30Km/heure permettra de renforcer la sécurité des riverains et des véhicules.



ARRETE

Article 1 : Une limitation de vitesse fixée à 30Km/heure est instaurée entre le 17 et le 99 de la route de Conty.

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30Km/heure. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : L'arrêté du 25 juin 1998 instaurant une vitesse de 30km/heure à l'entrée Nord du village est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Maire et le commandant de gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 01 Juillet 2011

Le Maire,
Th DEMOURY



ARRETE RELATIF AUX STATIONNEMENTS.

Le Maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales;

Vu les articles du code de la route;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique;

Considérant que le stationnement des véhicules doit être réglementés sur la route de Conty,



ARRETE

Article 1 : Le stationnement de la route de CONTY est interdit en dehors des espaces aménagés.

Article 2 : Le stationnement « minute » est toléré pour le chargement et le déchargement des véhicules pour une durée maximale d'un quart d'heure.

Article 3 : Du mobilier urbain sera installé pour contraindre au respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Maire et le commandant de gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 01 Juillet 2011

Le Maire,
Th DEMOURY

LE PLIE

Plan local pour l'insertion et l'emploi d'Amiens Métropole.

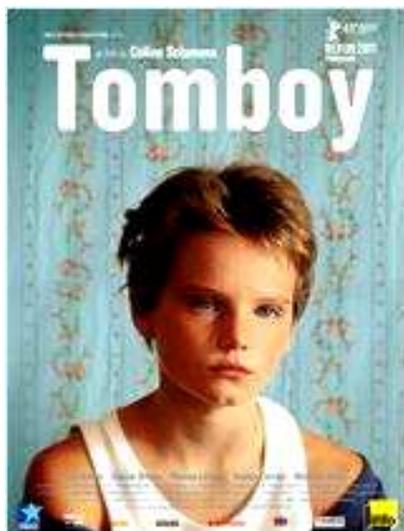
Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion socio- professionnelle. Des parcours individualisés et renforcés permettent d'associer accueil, confiance en soi, orientation, insertion, formation, emploi et suivi. **Je suis concerné si** : J'habite Amiens Métropole. Je suis demandeur d'emploi depuis plus d'un an ou je bénéficie de minima sociaux. Une plaquette d'information est disponible à la mairie.

Con-

tacts et renseignements: plie@amiens-metropole.com

CINÉMA EN BALADE

Jeudi 29 septembre 2011 à 20h30



Tomboy

Date de sortie cinéma : **20 avril 2011**

Réalisé par **Céline Sciamma**

Avec **Zoé Héran**, **Malonn Lévana**, **Jeanne Disson**

-métrage **français** . Genre : **Drame** . Durée : 01h22min

Long

Synopsis:

Laure a 10 ans. Laure est un garçon manqué. Arrivée dans un nouveau quartier, elle fait croire à Lisa et sa bande qu'elle est un garçon. Action ou vérité ? Action. L'été devient un grand terrain de jeu et Laure devient Michael, un garçon comme les autres... suffisamment différent pour attirer ...



LE 14 JUILLET

La fête nationale s'est tenue cette année sous le soleil. La commission des fêtes tient à remercier tous les participants de cette belle journée (tournoi de pétanque, repas, jeux de l'après midi, retraite aux flambeaux), mais plus particulièrement ceux qui ont rendu possible la tenue de cet évènement et en particulier les membres du comité d'animation pour le repas et les animateurs du centre de loisir.



LECTURE JEUNE PUBLIC

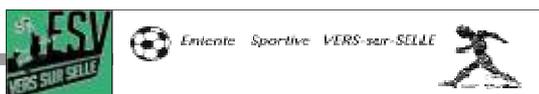
Soudain dans la forêt profonde

Amos Oz

Un village au bout du monde, triste et gris, encerclé par des forêts épaisses et sombres. Un village maudit : toutes les bêtes, tous les oiseaux et même les poissons de la rivière l'ont déserté. Depuis, ses habitants se barricadent chez eux dès la nuit tombée, terrorisés par la créature mystérieuse nommée Nebi, et interdisent aux enfants de pénétrer dans la forêt. Mais surtout, ils gardent le silence. Personne ne veut se souvenir des animaux ni évoquer la vie d'avant. Seule Emmanuela, l'institutrice du village, tente d'enseigner aux élèves à quoi ressemblaient ces animaux disparus. Deux enfants de la classe, Matti et Maya, décident alors d'élucider le mystère et s'aventurent dans la forêt en dépit de l'interdit...

Vendredi 16 Septembre 20h30 | Bibliothèque de Liomer
Mardi 20 Septembre 18h30 | Bibliothèque de Vers sur Selle

Entrée Libre



Dates des matchs du Championnat

SENIORS 2EME DIVISION - Groupe C

Dimanche 04 septembre 2011 - 15H00
Vers/selle Es - Corbie Us 2

Dimanche 11 septembre 2011 - 15H00
Amiens Fc 2 - Vers/selle Es

Dimanche 25 septembre 2011 - 15H00
Vers/selle Es - Amiens Fc Porto Port 2



SENIORS 5EME DIVISION - groupe D

Dimanche 04 septembre 2011 - 15H00
Neuville Villers Us 2 - Vers/selle Es 2

Dimanche 11 septembre 2011 - 15H00
Vers/selle Es 2 - Breilly Fc

Dimanche 25 septembre 2011 - 15H00
Molliens Ol - Vers/selle Es 2



Dimanche 18 septembre 2011 à 15 h 00
3^{eme} tour de Coupe de France
VERS SUR SELLE reçoit PLAILLY



LES SOULIERS DE VERS

Vous proposent 3 sorties par semaine à votre rythme.

N'hésitez pas à venir faire un essai avec nous lors d'une prochaine sortie.

DATE	RENDEZ-VOUS	HEURE DEPART
Dimanche 4 septembre	ESTREES-SUR-NOYE parking de l'Eglise	8 H.45 pour 12 km
Mercredi 7 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie douce	9 H. pour 5 km
Mercredi 7 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie classique	9 H. pour 8 km
Dimanche 11 septembre	ROGY place de l'Eglise	8 H.45 pour 12 km
Mercredi 14 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie douce	9 H. pour 5 km
Mercredi 14 septembre	NAMPTY parking salle des Fêtes	9 H. pour 8 km
Dimanche 18 septembre	CLAIRY-SAULCHOIX parking de l'Eglise	8 H.45 pour 12 km
Mercredi 21 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie douce	9 H. pour 5 km
Mercredi 21 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie classique	9 H. pour 8 km
Dimanche 25 septembre	VERS-SUR-SELLE <u>attention RDV parking Mairie</u> 2 groupes : opération nettoyons la Nature (facultatif) ou sortie classique de 8 km	Départs 9 heures
Mercredi 28 septembre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie douce	9 H. pour 5 km
Mercredi 28 septembre	PONT-DE-METZ parking salle communale	9 H pour 8 km

et début OCTOBRE

Dimanche 2 octobre	VERS-SUR-SELLE Fête du Village RDV park. école	9 H. pour 10 km
Mercredi 5 octobre	VERS-SUR-SELLE parking école sortie douce	9 H. pour 5 km
Mercredi 5 octobre	AMIENS Vallée des Vignes parking DECATHLON	9 H. pour 8 km

Attention tous les horaires de départs sont respectés avec précision !!

Autres demandes dans la mesure du possible :

Dimanche 11 septembre 2011

Animation gratuite l'après midi dans le village de SAINS-EN-AMIENOIS

- Course de brouettes fantaisistes et autres animations.
- Dégustation d'une omelette géante en fin d'après midi.
- Buvette, tombola au profit de l'enfance autiste.

ASSOCIATION « BULLE »



L'association « bulle » vous invite dans le cadre de ses ateliers de relaxation les mercredis de 18H30 à 19H30, à la salle Communale.

Reprise ce mercredi 14 septembre 2011

Renseignements: Sophie BRASSART au 03 22 89 49 25

ADSL

Nous recevrons en mairie M. Vasseur, Président de Somme Numérique, afin de lui présenter le contexte internet difficile pour les habitants, l'école et la mairie Nous souhaitons réactualiser l'enquête internet de ce début d'année. Vous trouverez ci-dessous le lien pour tester cette nouvelle enquête. Quelques clics et merci d'avance en répondant maintenant.

